ALSACE
Collectivité européenne

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-1-8-11
Séance du lundi 24 février 2025

FONDS D'INTERVENTION ALSACIEN

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :
ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :
BOHN Patricia donne procuration à MUNCK Marc
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
ISSELE Christelle donne procuration à LORENTZ Michel
LUTENBACHER Annick donne procuration à SCHELLENBERGER Raphaël

EXCUSES:
FUCHS Bruno, TENENBAUM Anne

ABSENTS :
HEMEDINGER Yves, SCHILDKNECHT Jean-Luc, VETTER Jean-Philippe

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-3-8-4 du 15 février 2021 relative au rapport budgétaire 2021 – politique de l'administration générale créant le Fonds d'Intervention Alsacien,

VU la délibération du Conseil de la Commission permanente de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2021-3-8-4 du 26 mars 2021 arrêtant les modalités et les règles précises de fonctionnement du Fonds d'Intervention Alsacien,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2025-1-8-11 du 18 décembre 2023 relative au budget primitif 2024 – politique de l'administration générale,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2024-3-8-4 du 21 octobre 2024 relative à l'exécution anticipée du budget 2025 de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'intervention de Mme Lara MILLION lors de la séance de la Commission permanente du 24 février 2025 relative au retrait d'une proposition de subvention d'un montant de 1 000 euros au Collège Grégoire de Tours – Bloosmusik en de Schuèl,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue, au titre du Fonds d'Intervention Alsacien, par exécution anticipée du budget 2025, des subventions de fonctionnement pour un montant total de 51 696 €, aux bénéficiaires figurant dans les tableaux en annexe à la présente délibération ;

- Précise que les subventions feront l'objet d'un versement unique.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires relevant des programmes P002 et P062 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

4 non-participations au vote
Martine DIETRICH, membre du CA de l'IUT de COLMAR, membre du CA du Collège Molière
Annick LUTENBACHER, membre du CA du Collège Charles Walch de Thann
Raphael SCHELLENBERGER, membre du CA du Collège Charles Walch de Thann
Yves HEMEDINGER, membre du CA du Collège Molière